
Rapport détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communication du collège des bourgmestre et échevins.....	3
2. Politique.....	3
2.1) Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – Modification	3
2.2) Constitution des commissions consultatives de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029	4
2.3) Constitution de la commission scolaire de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029	8
2.4) Constitution de la commission des loyers de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029	8
2.5) Constitution de la commission consultative communale d'intégration de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029	8
2.6) Octroi d'un congé politique supplémentaire aux délégués communaux des syndicats intercommunaux	10
2.7) Association des Écoles de musique – Désignation des membres effectifs de la commune de Käerjeng.....	10
2.8) Prise de position par rapport à la nouvelle proposition du Gouvernement en relation avec le projet de contournement de Bascharage.....	10
3. Administration générale.....	13
3.1) Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2024	13
3.2) Contrat de bail relatif à la location du bâtiment « Ancienne Gare » sis à L-4966 Clemency, rue de la Gare – Approbation.....	14
4. Aménagement communal et environnement.....	16
4.1) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 163/886 et 260/1012 – Approbation de la parcelle sise à Bascharage, 6, rue du Stade (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 999/4428 – Approbation.....	16
4.2) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage au lieu-dit Alwiss (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 274/932 et 312/1007 – Approbation.....	16
4.3) Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « an der Uecht / rue de la Libération » en « an der Uecht » à Linger 16	
5. Finances communales	17
5.1) Budget extraordinaire 2023 – Crédit spécial de 230.000 € sous 4/242/223800/23006 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Op Acker à Bascharage.....	17
6. Projets et devis	17
6.1) Budget extraordinaire 4/242/223800/23006 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Op Acker à Bascharage – Approbation du projet et devis	18

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

7. Patrimoine communal	19
7.1) Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Fingig – Approbation	19
7.2) Contrat de bail – Location d'un terrain à Bascharage au lieu-dit « Dreckwies » – Approbation	19
8. Personnel communal	19
8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières – Fonction de l'artisan	19
9. Protection sociale	20
9.1) Aides aux nécessiteux – Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2023	20
10. Règlementation communale	20
10.1) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 – Adaptation du prix du repas sur roues. 20	
11. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	20
11.1) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 24, rue Jules Hemmer à Bascharage.....	20
12. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	20
12.1) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 70, rue Nicolas Margue à Fingig, édicte d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 11 septembre 2023, délibération n°3	20
12.2) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 7, rue de la Résistance à Bascharage, édicte d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 31 août 2023, délibération n°2	20
12.3) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 16, rue Héierchen à Bascharage, édicte d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 25 août 2023, délibération n°6	21
12.4) Règlement temporaire de la circulation prolongé dans la rue de Grass et la rue de Sélange à Clemency, édicte d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 septembre 2023 délibération n°7	21
13. Question et réponses	21
14. Politique	21
15. Personnel communal	21

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Fernand Kartheiser et Vincenzo Turcarelli, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Frank Pirrotte, échevin (délégation du droit de vote à Christian Kirwel) ; Jérôme Hautus, conseiller (délégation du droit de vote à Josée-Anne Siebenaler-Thill).

Début de séance : 8h15

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communication du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel Wolter : Les conseillers ont reçu la liste des changements de personnel du premier semestre. Au cours des six premiers mois de l'année 2023, deux portiers, une archiviste et une collaboratrice au Service des ressources humaines ont été engagés, tandis qu'un agent éducatif des structures d'accueil et une accompagnatrice au transport scolaire nous ont quittés.

Le gouvernement nous a présenté une nouvelle proposition concernant le tracé du contournement de proximité prévue pour le sud-ouest du pays. Nous en parlerons en détail au point 2.8).

2. Politique

2.1) Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – Modification

Bourgmestre Michel Wolter : Comme nous l'avions annoncé lors de la première séance après les élections communales, nous avons examiné en détail le règlement d'ordre intérieur du conseil communal. Nous proposons de modifier huit dispositions.

À l'article 1^{er}, nous supprimons la disposition transitoire relative à la composition du conseil communal après la fusion des communes en 2012. À l'article 3, nous ajoutons que les dossiers relatifs aux différents points de l'ordre du jour sont mis à la disposition des conseillers communaux de manière informatisée, mais que ces dossiers ne peuvent pas être téléchargés et transmis.

À l'article 12, nous proposons l'ajout suivant : « Tout membre du conseil communal peut assister en qualité d'observateur aux réunions des commissions consultatives dont il n'est pas lui-même membre, sans toutefois prendre part au vote et sans pouvoir prétendre à des jetons de présence ».

L'article 19 stipule que pour la désignation des représentants de la commune dans les syndicats de communes et autres établissements publics, il y a lieu de recourir au vote secret dans une séance publique d'une séance du conseil communal. La désignation des délégués représentant plusieurs communes est à délibérer en séance à huis clos.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Les dossiers sont à la disposition des conseillers communaux par voie informatique depuis quelques années déjà, il convient donc d'inscrire cette initiative louable dans le ROI. Je profite de l'occasion pour remercier le fait

qu'un ordinateur portable soit désormais mis à la disposition de chaque membre du conseil communal. Cela permettra certainement de réduire la consommation de papier. Par conséquent, il y a lieu de demander aux conseillers communaux dans quelle mesure les dossiers doivent encore être imprimés.

En ce qui concerne les amendements proposés au règlement intérieur, je déplore toutefois que le nombre de membres dans les commissions n'a pas été augmenté. La majorité politique avait argumenté que chaque parti ne pouvait pas être représenté dans chaque commission, car le nombre maximal de membres des commissions prévu au règlement d'ordre intérieur ne le permettrait pas et la proportionnalité des sièges au conseil communal ne serait plus garantie. On aurait pu profiter de l'occasion pour remédier à cette situation. À l'époque où le conseil communal comptait 13 membres, le règlement interne prévoyait également entre 10 et 13 membres pour chaque commission. Aujourd'hui, où nous sommes 15 conseillers, il aurait été logique d'adapter aussi le nombre maximal des membres dans les commissions à 15 en tenant ainsi compte de l'avis de Madame la Ministre de l'Intérieur et dans un souci de démocratie. Ainsi, chaque parti aurait pu coopérer dans chaque domaine. Certes, la nouvelle disposition permet à chaque membre du conseil communal d'être présent dans les commissions dans lesquelles le parti n'est pas représenté, mais elle exclut les citoyens intéressés de ce processus démocratique.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, je voterai, au nom de mon parti, contre la modification du règlement intérieur.

Conseiller Fernand Kartheiser : Merci pour les amendements proposés ainsi que pour la préparation exemplaire et la mise à disposition des dossiers par le secrétariat communal. Comme souvent, le parti « déi gréng » me parle du fond du cœur. Les arguments avancés par la conseillère Siebenaler-Thill nous incitent à nous abstenir lors du vote.

Lors de la dernière séance, j'avais soulevé la question de savoir quel serait le coût à prévoir pour une augmentation du nombre maximal de membres de la commission à 15. Le collège des bourgmestre et échevins avait considéré une telle augmentation des coûts comme négligeable.

Je voudrais également évoquer une disposition du règlement d'ordre intérieur qui prévoit que chaque membre du conseil ne peut prendre la parole qu'une seule fois sur chaque point de l'ordre du jour. Cela me semble très restrictif et exagérément strict, car il devrait être possible de mener une discussion.

Bourgmestre Michel Wolter : Nous allons demander aux conseillers dans quelle mesure nous pouvons renoncer à l'impression des dossiers.

Nous n'avons pas voulu augmenter le nombre de membres des commissions, mais ce n'est pas pour des raisons de coûts. Le jeton de présence est actuellement d'environ 80 €, ce qui permet à chacun de calculer le coût total.

La disposition relative aux prises de parole lors des points de l'ordre du jour est une simple mesure de précaution, afin de maintenir l'ordre en cas de discussions excessives. Pendant les 13 ans que je suis le bourgmestre, je n'ai encore jamais eu recours à cette disposition. Je pense que j'ai suffisamment d'expérience politique pour diriger une réunion. Cela implique d'autoriser parfois un deuxième tour de discussion, ou au contraire de l'interrompre si je constate que les discussions ne mènent plus à rien. Je demande au conseil communal de faire confiance à mon intuition pour juger quand une discussion politique est terminée.

Je voudrais maintenant passer au vote sur les amendements prévus au règlement d'ordre intérieur.

Approbaton par 12 voix (CSV, LSAP, DP) contre 1 (déi gréng) et 2 abstentions (ADR, PIRATEN).

2.2) Constitution des commissions consultatives de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029

Bourgmestre Michel Wolter : Le collège des bourgmestre et échevins propose la composition des commissions consultatives suivante.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Nous avons eu de légères difficultés à interpréter les propositions de l'ADR, mais dans une deuxième version, nous avons tout adapté aux souhaits du parti.

Bourgmestre Michel Wolter : Les membres de la commission sont nommés par le conseil communal. L'ADR avait déjà proposé des membres qui, après un certain temps, devaient être remplacés par d'autres membres. Nous proposons que le parti nous communique en temps voulu les modifications envisagées et le conseil communal en tiendra alors compte.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je suis conscient que notre proposition peut paraître quelque peu confuse. Nous voulions donner au plus grand nombre possible de citoyens l'occasion de s'impliquer dans des commissions et avons donc procédé à une répartition des postes dans le temps. Nous proposerons alors les premiers amendements dans deux ans.

Bourgmestre Michel Wolter : Une modification peut être apportée à tout moment.

1) Commission des finances et du budget :

1	Braconnier	Nadine		CSV	
2	Deprez	Philippe		CSV	
3	Kirsch	Georges		CSV	
4	Mancini	Gil		CSV	
5	Thill	Romaine		CSV	
6	Ginter	Cynthia		LSAP	
7	Hansen	Andy		LSAP	
8	Jeitz	Daniel		DP	
9	Calamida	Carlo		Déi gréng	
10	Hames	Joseph		ADR	
	Haag	Gilbert	Secrétaire		

2) Commission de l'environnement

1	Kirsch	Claude		CSV	
2	Kirwel	Christian		CSV	
3	Scholler	Claude		CSV	
4	Wagner	André		CSV	
5	Kremer	Pierre		LSAP	
6	Micucci	Vito		LSAP	
7	Olinger	Chris		LSAP	
8	Hautus	Jérôme		DP	
9	Dondelinger	Nathalie		Déi gréng	
10	Back	Marco		Piraten	
	Huberty	Tammy	Secrétaire		

3) Commission de la mobilité

1	Broy	Olivier		CSV	
---	------	---------	--	-----	--

2	Kirwel	Christian		CSV	
3	Sales	Marc		CSV	
4	Scholtes	Claude		CSV	
5	Seresse	Sascha		CSV	
6	Ciuca	Patrick		LSAP	
7	Link	Luca		LSAP	
8	Peiffer	Marc		LSAP	
9	Funck	Gilles		DP	
10	Lepage	Roger		Déi gréng	
	Blasen	Alain	Secrétaire		

4) Commission des affaires culturelles

1	Bauer	Luc		CSV	
2	Broy	Olivier		CSV	
3	Cleenewerk	Romain		CSV	
4	Erpelding	Christiane		CSV	
5	Scholler	Nathalie		CSV	
6	Fusulier	Julia		LSAP	
7	Kaufmann	Patrick		LSAP	
8	Thiry-De Bernardi	Monique		LSAP	
9	Schroeder	Sandra		DP	
10	Turcarelli	Vincenzo		Piraten	
	Birsens	Bernard	Secrétaire		

5) Commission des bâtisses

1	Geiben	Alain		CSV	
2	Kirsch	Georges		CSV	
3	Scholler	Claude		CSV	
4	Seresse	Sascha		CSV	
5	Wagner	André		CSV	
6	Lemmer	Jacques		LSAP	
7	Lopes da Silva	Carlos		LSAP	
8	Olinger	Chris		LSAP	
9	Mischel	Sylvie		ADR	
10	Back	Marco		Piraten	

	Juttel	Carole	Secrétaire		
--	--------	--------	------------	--	--

6) Commission de la jeunesse, du 3^e âge et des loisirs

1	Berg	Lydie		CSV	
2	Gillen	Annick		CSV	
3	Pesché	Patricia		CSV	
4	Schmit	Danielle		CSV	
5	Feipel	Jil		LSAP	
6	Hobes	Pia		LSAP	
7	Villaume	Nadine		LSAP	
8	Jakoby	Marc		déi gréng	
9	Brück	Joël		ADR	
10	Pascquarelli	Michele		Piraten	
	Kinani	Safia	Secrétaire		

7) Commission des sports

1	Philippe	Louis		CSV	
2	Schmit	Andy		LSAP	
3	Reiser	Yannick		DP	
4	Klein	Patrick		ADR	
5	Turcarelli	Vincenzo		Piraten	
	Braun	Vincent	Secrétaire		

8) Commission de la cohésion sociale

1	Gillen	Annick		CSV	
2	Kieffer	Christophe		CSV	
3	Mancini	Gil		CSV	
4	Philippe	Louis		CSV	
5	Thill	Romaine		CSV	
6	Nurenberg	Rita		LSAP	
7	Schoder	Josiane		LSAP	
8	Gomes da Silva	Diana		DP	
9	Kihn	Anja		Déi gréng	
10	Divis	Lenka		ADR	
	Kinani	Safia	Secrétaire		

Approbation unanime.

2.3) Constitution de la commission scolaire de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029

Bourgmestre Michel Wolter : La composition de la commission scolaire est soumise à certaines dispositions légales. Le bourgmestre en assure la présidence et le conseil communal désigne quatre membres. Les représentants du personnel enseignant ont été nommés en 2019 pour cinq ans et les représentants des parents en 2022 pour trois ans. Le collège des bourgmestre et échevins propose la composition suivante :

Michel Wolter	Président
Yves Cruchten	Membre
Frank Pirrotte	Membre
Mireille Duprel	Membre
Carina Nogueira Costa	Membre
Roland Flenghi	Représentant des parents des élèves de « l'Ecole Fondamentale de Bascharage »
<i>Poste vacant</i>	Représentant des parents des élèves de l'école « Schoul Gemeng Kéinzig »
Tom Legil	Représentant du personnel de « l'Ecole Fondamentale de Bascharage »
Sandy Weiler	Représentant du personnel de l'école « Schoul Gemeng Kéinzig »
Carmen Meysembourg	Secrétaire

Approbation unanime.

2.4) Constitution de la commission des loyers de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029

Bourgmestre Michel Wolter : La composition de la commission des loyers est également régie par des dispositions légales. Le collège des bourgmestre et échevins propose la composition suivante :

- a) Membres effectifs :
 - 1) Monsieur Sascha Seresse, demeurant à L-4955 Bascharage, rue des Marguerites, est proposé à la fonction de président ;
 - 2) Monsieur Luc Demeyer, demeurant à L-4979 Fingig, rue Nicolas Margue, 71, est proposé à la fonction de membre assesseur parmi les bailleurs ;
 - 3) Monsieur Carlos Lopes da Silva, demeurant à L-4941 Bascharage, rue des Prés, 2, est proposé à la fonction de membre assesseur parmi les locataires ;
- b) Membres suppléants :
 - 1) Monsieur Michel Wolter, demeurant à L-4916 Bascharage, op der Lou, 14, est proposé à la fonction de président suppléant ;
 - 2) Monsieur Marc Muller demeurant à L-4953 Hautcharage, cité Bommelscheuer, 50, est proposé à la fonction de membre assesseur suppléant parmi les bailleurs ;
 - 3) Faute de candidature, il est proposé de recourir, pour la fonction de membre assesseur suppléant parmi les locataires, à un appel à candidatures ;

Approbation unanime.

2.5) Constitution de la commission consultative communale d'intégration de la commune de Käerjeng pour la période législative de 2023 à 2029

Bourgmestre Michel Wolter : La commission d'intégration sera remplacée à partir du 1^{er} janvier 2024 par une autre commission, la commission communale du vivre-ensemble interculturel. Le collège des bourgmestre et échevins propose la composition suivante, qui ne sera donc qu'effective jusqu'au 31 décembre 2023 :

1	Gillen	Annick	L	membre	
	Seresse	Sacha	L	suppléant	
2	Kieffer	Christophe	L	membre	
	Schuster	André	L	suppléant	
3	Muller	Marc	L	Membre	
	Mancini	Gil	L	suppléant	
4	Rieff	Danielle	L	membre	
	Soares Magalhaes	Paula	L	suppléant	
5	Thill	Romaine		membre	
	Erpelding	Christiane	L	suppléant	
6	Belousova	Anna	L	membre	
	Villaume	Nadine	L	suppléant	
7	Veneziano	Jessica	L	membre	
	Schoder	Josiane	L	suppléant	
8	Youmbi Pouani	Jules Ivan	CAM	membre	
	Vercaemer	Véronique	B	suppléant	
9	Ceotto	Regis	L	membre	
	Divis	Lenka	L	suppléant	
10	Pasquarelli	Michele	I / L	membre	
	Turcarelli	Vincenzo	I	suppléant	
	Drui	Sven		secrétaire	

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : En ce qui concerne la composition de la commission d'intégration, le parti « déi gréng » constate que, malgré le fait que des candidatures de concitoyens non-luxembourgeois ont été déposées par écrit, aucune personne non politique n'a été retenue, alors que cela a toujours été la coutume dans le passé. Si on veut respecter la démocratie et si des concitoyens manifestent le souhait de s'impliquer dans leur commune, il faut leur en donner l'occasion. Pour le parti « déi gréng », il est important que nos concitoyens non-luxembourgeois soient représentés, en particulier dans la commission d'intégration. Cela permettrait de mieux intégrer ces 30% de notre population. A nos yeux, il s'agit là d'un mauvais signal et nous nous demandons quelle est l'idée qui se cache derrière cette décision. Nous tenons à souligner que c'est uniquement grâce aux partis « déi gréng » et « Piraten » qu'il y a des membres non-luxembourgeois dans la commission. Nous ne comprenons pas pourquoi aucune candidature non-luxembourgeoise n'a été retenue, c'est pourquoi nous voterons contre la composition proposée.

Bourgmestre Michel Wolter : Je vous remercie pour votre avis. Cette composition doit maintenant être valable pendant trois mois, avant que la commission ne soit entièrement renouvelée. Nous allons maintenant voter sur la composition proposée.

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, ADR, PIRATEN) contre 1 (déi gréng) et une 1 abstention (DP).

2.6) Octroi d'un congé politique supplémentaire aux délégués communaux des syndicats intercommunaux

Bourgmestre Michel Wolter : Conformément aux dispositions légales, un congé politique supplémentaire de neuf heures au maximum peut être accordé aux délégués de notre commune dans les syndicats intercommunaux. Le collège des bourgmestre et échevins propose d'accorder quatre heures de congé politique supplémentaires à l'échevine Mireille Duprel, trois heures au conseiller Louis Philippe et deux heures à la conseillère Nathalie Demeyer-Scholler, afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions respectives au sein des syndicats intercommunaux.

Approbation unanime.

2.7) Association des Écoles de musique – Désignation des membres effectifs de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel Wolter : Nous sommes appelés à désigner quatre membres pour le conseil d'administration de l'association des écoles de musique, dont deux parmi le conseil communal, et deux parmi le personnel de l'école de musique. Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer comme membres effectifs les échevins Frank Pirrotte et Mireille Duprel ainsi que le chargé de direction Steve Humbert et le chargé de cours Gérard Frisch.

Approbation unanime.

2.8) Prise de position par rapport à la nouvelle proposition du Gouvernement en relation avec le projet de contournement de Bascharage

Bourgmestre Michel Wolter : Le 13 septembre 2023, les collèges échevinaux des communes de Käerjeng et de Sanem ont été informés par le ministre des Transports d'une nouvelle variante relative au tracé du contournement de proximité prévu au sud-ouest du pays. Lundi dernier, un communiqué de presse a été publié à ce sujet et jeudi dernier, les conseils communaux de Käerjeng et de Sanem se sont réunis en séance de travail commune.

Je ne souhaite pas revenir sur l'historique, car il est long et très complexe. Entre-temps, il ne s'agit plus d'un simple contournement de Bascharage, mais d'un concept qui s'intègre dans le plan national de mobilité PNM2035. Le contournement prévoit désormais la liaison d'une demi-douzaine de localités et de quatre zones d'activité afin d'éliminer le trafic lourd des localités ce qui permettra d'y apaiser considérablement le trafic en global. J'encourage chaque membre du conseil communal à se familiariser avec le PNM2035, car nous avons l'intention de mettre en œuvre certaines dispositions du PNM2035 dans nos cinq localités au cours des prochaines années.

Par rapport à la variante approuvée par la Chambre des députés en 2016, la nouvelle variante se distingue par le fait qu'elle ne contourne plus seulement une localité, mais qu'elle relie plusieurs localités entre elles. Le trafic entre Bascharage et Sanem passe par deux ronds-points. Le concept est poursuivi jusqu'à la zone industrielle « Gadderscheier », ce qui donne une nouvelle orientation à l'ensemble du projet. La variante avec tunnel n'est plus d'actualité, étant donné qu'après analyse, celle-ci est désormais considérée comme techniquement irréalisable. Le tracé a été optimisé, ce qui n'est possible que grâce au déplacement du site d'exploitation de l'entreprise St. Gobain. Ce tracé le long de la ligne de chemin de fer à double voie avait déjà été proposé il y a 20 ans par le bourgmestre en fonction à l'époque, Jean Christophe. Malheureusement, ce tracé avait été rejeté, notamment par le ministère de l'Environnement, qui estimait que le passage sur le territoire de la commune de Sanem aurait le moins d'impact sur l'homme et la nature.

Aujourd'hui, la meilleure variante devrait enfin être mise en œuvre. La ministre de l'Environnement doit apposer sa signature dans les prochains jours pour clore la procédure qui dure depuis huit ans.

Le parking prévu à la gare sera construit à un autre endroit, à savoir sur le site actuel de l'entreprise St. Gobain. Une piste cyclable sera aménagée le long du contournement, qui devrait vraisemblablement mener au « Haneboesch » et qui pourra donc éventuellement être reliée à la piste cyclable nationale PC8 entre Pétange, Differdange et Esch. Ainsi, non

seulement le trafic motorisé, mais aussi la mobilité douce serait favorisée dans le sud-ouest du pays.

Le "Boboesch" ne sera plus découpé en deux et certaines améliorations seront apportées à la zone Natura2000 dans le "Zaemerboesch". Le Conseil de gouvernement souhaite étendre la zone Natura2000 du "Zaemerboesch" au "Boboesch", ce avec quoi nous pouvons être d'accord, à condition que le contournement soit réalisé. Le nouveau tracé ne devrait pas non plus coûter plus cher que le projet voté en 2016. Les travaux devraient commencer fin 2024/début 2025.

Nous proposons de féliciter le gouvernement pour les efforts qu'il a déployés ces dernières semaines et de nous prononcer fermement en faveur de la nouvelle variante. Le fait que le conseil communal de Sanem se prononce également en faveur de cette variante va changer la façon dont le projet de contournement est perçu par la population. De plus, dans les années à venir, nous pourrions collaborer davantage avec les communes du « Kordall » et faire élaborer un concept global pour la fluidité du trafic dans les quatre communes.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill au nom du conseiller Jérôme Hautus: Je commencerai par la prise de position du parti DP, que je présenterai au nom de Monsieur Jérôme Hautus. Le DP Käerjeng s'engage depuis des années pour la réalisation du contournement qui doit avant tout désengorger le centre de Bascharage. Jeudi dernier, un nouveau tracé nous a été présenté, nouveau tracé qui constitue une variante adaptée du projet de contournement approuvé par la Chambre des députés en 2018. Cette adaptation prévoit la relocalisation d'une entreprise, de sorte que le « Boboesch » restera intacte dans sa plus grande partie. En outre, le nouveau projet prévoit l'accessibilité par différentes directions et qui permettra d'apaiser le trafic dans la localité de Sanem. Le projet du parking favorisera le transport en commun. Le parti DP salue les mesures de compensations prévues à l'arrière du « Boboesch » ainsi que la réalisation de la piste cyclable prévue le long du contournement. De plus, le DP se réjouit que cette variante réduise l'impact sur la nature et espère que l'entreprise concernée donnera son aval quant à sa délocalisation.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill: Passons maintenant à l'avis du parti « déi gréng ». Le parti « déi gréng » salue la prise de position proposée par le conseil communal. Nous nous sentons confortés dans la position que nous avons adoptée de manière cohérente au cours des derniers mois. Déi gréng Käerjeng ont toujours souligné qu'ils étaient ouverts à toute variante qui aurait moins d'impact sur la nature, à condition que le planning de la réalisation du contournement soit respecté. Nous avons demandé aux citoyens de donner le temps nécessaire au Gouvernement jusqu'aux vacances d'été afin qu'une meilleure solution avec un tracé alternatif soit trouvée. La réalisation du contournement n'a jamais été mise en cause, car il s'agit d'un élément clé du Plan national de mobilité qui reliera quatre zones industrielles. Cela permettra également de désengorger les localités situées autour de Käerjeng. L'attente en a valu la peine. Nous disposons désormais d'une proposition réalisable d'ici 2029 et qui respecte la loi en termes de financement. L'argumentation du dossier a été développée, de sorte que l'ensemble repose désormais sur des bases juridiquement solides. Le « Boboesch » ne sera plus morcelé et sera intégré à la zone Natura2000 existante. Une piste cyclable sera également aménagée. Conjointement avec les communes de Käerjeng et de Sanem, qui seront toutes deux reliées au contournement par un rond-point, une étude sur la mobilité régionale sera commanditée afin de désengorger au maximum les localités. Une situation gagnant-gagnant pour tout le monde, le parti « déi gréng » est satisfait.

Conseiller Fernand Kartheiser : Le parti ADR est également satisfait. Je me permets toutefois de faire encore quelques remarques. Le conseil communal doit féliciter le Gouvernement, mais je pense qu'il suffit de saluer les évolutions récentes. Si je considère les agissements de ces dernières années, il n'y a pas lieu de féliciter le Gouvernement. En ce qui concerne l'entreprise qui doit être déplacée, je me permets de demander la hauteur du montant de l'impôt commercial généré par cette entreprise.

Bourgmestre Michel Wolter : Je peux répondre tout de suite à cette question, ce montant étant zéro. Aucune des entreprises industrielles de notre Commune ne paie d'impôt commercial à la Commune. L'impôt commercial généré dans notre commune est inférieur à deux millions d'euros. Il serait plus judicieux d'avoir quelques banques et compagnies

d'assurance dans la commune, plutôt que la troisième zone d'activité du pays, dont la Commune ne tire aucun bénéfice, à part une augmentation du trafic.

Conseiller Fernand Kartheiser : La relocalisation n'aura donc pas d'impact négatif sur les finances de la Commune. Quelle est la position de l'entreprise par rapport à la relocalisation à venir ?

Échevin Yves Cruchten : Il faut se mettre à la place de l'entreprise qui est propriétaire du site, lequel sera presque entièrement enclavé avec la réalisation du contournement. L'entreprise sera donc privée de toute possibilité d'extension éventuelle de ses activités. L'entreprise a donc un certain intérêt à se relocaliser. Je suis assez confiant quant à la réalisation de la relocalisation précitée.

Bourgmestre Michel Wolter : Je suppose que le ministre compétent a déjà quelques certitudes quant à la relocalisation de l'entreprise, sinon il serait négligent de laisser entrevoir une variante qui ne serait finalement pas réalisable.

Conseiller Fernand Kartheiser : Y a-t-il des coûts à supporter par la Commune à cet égard, par exemple pour un éventuel assainissement du site ?

Bourgmestre Michel Wolter : Le site de l'entreprise est classé en zone industrielle nationale et l'État procédera à l'acquisition du site, de sorte que la Commune ne sera pas concernée.

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Le parti « Piraten » ne s'oppose pas contournement. Au contraire, nous trouvons cette nouvelle variante intéressante. Nous sommes toutefois opposés à la manière dont ce dossier est géré. Une variante a déjà été approuvée par la Chambre des députés. Nous estimons en outre que les citoyens de Käerjeng et de Sanem devraient être impliqués dans la discussion, par exemple par le biais d'un référendum. Nous estimons en outre qu'il n'est pas opportun de faire passer un tel vote deux semaines avant les élections législatives. Nous nous demandons en outre pourquoi des éléments élémentaires du concept global, comme le parking par exemple, ne sont pas inclus au projet. Il me semble que l'on veut ainsi dissimuler les coûts réels. En attendant, nous nous demandons pourquoi cette variante est maintenant présentée comme la seule possible, et ce avant que la Commune ne soit en possession des terrains nécessaires. Cela va faire grimper le prix des terrains de manière considérable. Notre bourgmestre est enthousiaste, mais je me demande quel est l'enthousiasme réel des citoyens. Mon collègue du parti « Piraten » de Sanem m'a fait savoir que dans sa Commune, de nombreux citoyens sont opposés au projet, si bien que je ne sais pas si le conseil communal de Sanem approuvera le projet. Pour ces raisons, nous nous abstenons.

Bourgmestre Michel Wolter : Je tiens à vous rappeler que tous les votes relatifs au contournement ont été pris à l'unanimité, et ceci depuis plus de 30 ans. Il me faudrait une demi-heure pour réfuter toutes les affirmations que vous venez de faire. D'un point de vue historique, presque aucune de vos déclarations ne correspond aux faits. Vous pouvez voter comme vous l'entendez, mais je tiens à répéter que nous avons toujours trouvé l'unanimité à ce sujet à Käerjeng.

Échevin Yves Cruchten : La discussion initiale sur une possibilité de délestage pour la localité de Bascharage que nous menons maintenant depuis 30 ans, est devenue entre-temps une partie d'un concept pour tout le sud-ouest du pays. Au début, les citoyens de Sanem étaient peut-être d'avis que nous souhaitions alors faire passer le trafic de Bascharage par le territoire de Sanem. Je pense que le concept présenté aujourd'hui offre également de nombreux avantages aux citoyens de Sanem, ce qui conduira certainement à un changement de mentalité.

Le représentant du parti « Piraten » se demande pourquoi nous n'analysons pas d'autres variantes. Je crois que j'ai vu au moins huit variantes différentes ces dernières années. Et de toutes celles que j'ai vues, la présente variante est de loin la variante la plus cohérente, la plus efficace et la plus rapide, que nous pouvons approuver pour que le contournement soit enfin réalisé. Après toutes les discussions de ces dernières années, cette variante est

celle qui correspond le mieux aux propositions et aux exigences du conseil communal de Käerjeng. Je tiens également à rappeler que toutes les autres variantes ont été écartées et que le Gouvernement a décidé de retenir cette variante. Il a renforcé l'argumentation pour faire face à d'éventuelles procédures judiciaires. Nous pouvons donc être confiants quant à la réalisation de cette variante. Cela n'a aucun sens d'organiser un référendum sur le contournement, car la décision de le construire a été prise il y a déjà six ans dans le cadre d'un processus démocratique. Ce conseil communal n'était souvent pas d'accord, surtout sur des questions de détail, mais nous avons toujours réussi à obtenir l'unanimité lorsqu'il s'agissait de délibérer sur le contournement. C'était la seule façon de nous présenter unis face au Gouvernement. Tous les élus de notre commune au cours des 25 dernières années y ont contribué.

Bourgmestre Michel Wolter : Nous avons déjà organisé une sorte de référendum, sous la forme d'une consultation publique. Chacun avait alors eu l'occasion de se prononcer pour l'une des variantes. Une majorité écrasante s'était prononcée en faveur du contournement et seul un très faible pourcentage s'y était opposé.

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Et vous êtes confiant que les citoyens de Sanem sont du même avis ?

Bourgmestre Michel Wolter : A Sanem, un mouvement continue de s'opposer au projet. Tous les autres partis se positionnent plutôt en faveur du projet, ce que les dirigeants de la Commune ont également fait savoir dans la presse. Il n'y a pas de meilleure alternative qu'un tracé le long de la voie ferrée. De nombreux citoyens de Sanem m'ont dit qu'ils étaient désormais tout à fait d'accord avec le tracé du contournement. Les deux communes peuvent désormais regarder ensemble dans la même direction. Maintenez-vous votre position, Monsieur Turcarelli ?

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Je suis d'accord.

À l'unanimité, le conseil communal se prononce fermement en faveur de la nouvelle proposition du Gouvernement en relation avec le projet de contournement de Bascharage.

3. Administration générale

3.1) Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2024

Bourgmestre Michel Wolter : Notre garde forestier Marc Gengler nous présente maintenant le plan de gestion annuel 2024.

Marc Gengler, garde forestier : Au nom de l'Administration de la nature et des forêts, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ici le plan annuel de gestion de l'année 2024.

En milieu ouvert, nous avons prévu 1.500 € pour la lutte contre les plantes invasives. 500 € sont prévus pour l'entretien des hôtels à insectes et 1.000 € pour l'élimination des déchets.

Dans les forêts, des arbres biotopes et des îlots de vieux bois seront identifiés. Nous avons l'une des plus grandes populations de « Bechstein » du pays et nous veillons à préserver le territoire de chasse de cette espèce de chauve-souris.

En ce qui concerne l'élagage des arbres, nous continuons à nous occuper principalement de la sécurisation des chemins de promenade. En outre, nous travaillons au lieu-dit « Scheckelscheier » pour le rajeunissement de la forêt.

En ce qui concerne les infrastructures, il s'agit d'entretenir les sentiers forestiers et de faucher le long des pistes cyclables.

La commune de Käerjeng a la chance de pouvoir compter quatre peuplements semenciers classés pour les chênes et les hêtres sur son territoire.

Nous avons budgétisé 17.000 € pour la lutte contre la processionnaire du chêne. Nous visitons les forêts avec les classes de l'enseignement fondamental de la Commune. En ce qui concerne les infrastructures, nous traitons notre propre bois et l'utilisons notamment pour construire des nichoirs, des hôtels à insectes et des abris pour le muscardin.

Nous prévoyons des investissements à hauteur de 416 500 € et des recettes de 183 000 €. En outre, 2.430 mètres cubes de bois devraient être générés.

Échevin Yves Cruchten : Merci beaucoup pour cette présentation détaillée. Quel est l'état de nos forêts après les périodes estivales plutôt sèches de ces dernières années ?

Marc Gengler, garde forestier : A l'exception de quelques douglas, qui sont encore un peu plus résistants, les résineux sont condamnés. Les épicéas sont de plus en plus victimes des scolytes, car les périodes de sécheresse ne leur permettent pas de produire suffisamment de résine pour se protéger. L'état des hêtres, en particulier dans le « Schack », est dramatique. Ici, nous laissons les arbres se dégrader lentement à l'intérieur de la forêt afin que le rajeunissement puisse s'effectuer. Pour les chênes, la situation n'est pas aussi grave, car leurs racines s'étendent plutôt en profondeur qu'en largeur. Nous constatons néanmoins un certain affaiblissement.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Merci beaucoup pour ces explications intéressantes sur les multiples activités de notre service forestier. En tant qu'ancienne « Klimaschäffin » et « Naturpaktschäffin », je tiens à remercier toute l'équipe pour le travail réalisé en faveur de la nature. Ils sont toujours prêts à donner un coup de main lorsque quelqu'un a une bonne idée. Par exemple, avec leur aide, le « Klimateam » des citoyens a sensibilisé les enfants des structures d'accueil, pendant les vacances d'été, à l'importance des insectes et a construit des hôtels à insectes avec les enfants.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je tiens également à vous remercier. Je trouve le sujet très intéressant. Je me permets de faire une proposition concernant les décharges illégales. Nous devrions nous pencher un peu plus précisément sur cette problématique au sein du conseil communal et voir ce que nous pouvons faire pour maîtriser ce problème.

Conseiller Louis Philippe : Qu'en est-il de la population de gibier dans nos forêts ?

Marc Gengler, garde forestier : En général, nous avons une forte pression de gibier due au chevreuil.

En application de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le représentant du parti DP ne participe par au vote du présent point ;

Approbation unanime.

3.2) Contrat de bail relatif à la location du bâtiment « Ancienne Gare » sis à L-4966 Clemency, rue de la Gare – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : La gérante du café « Brasserie Op der Gare » met fin à ses activités, de sorte qu'un nouveau locataire reprendra la brasserie. En conséquence, nous avons signé un nouveau contrat avec la société Munhowen. Le contrat précédent prévoyait encore un montant de location assez modéré, car il était important pour nous que l'établissement soit exploité comme café et non exclusivement comme restaurant. Cependant, ce principe n'a été suivi qu'à moitié, ce qui nous a incités à préciser une nouvelle fois notre exigence.

Le loyer mensuel a maintenant été augmenté à 2.500 € et la durée est fixée à 9 ans.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Je me permets de poser une question à ce sujet. Je n'ai entendu que du bien de l'exploitant actuel et l'établissement avait une solide clientèle. Entre autres, les parents qui se rendaient à l'aire de jeux avec leurs enfants pouvaient prendre un verre sur la terrasse, ce qui n'était pas toujours possible avec les exploitants précédents. L'accueil était toujours chaleureux et personne ne se retrouvait jamais devant des portes fermées. C'est avec regret que nous avons appris que la gérante avait démissionné. Interrogée, elle m'a expliqué qu'il lui arrivait de donner des tables à côté du comptoir à des clients de la brasserie et qu'ainsi, seul le comptoir était encore disponible comme bistrot. Pour ces raisons, elle aurait été menacée de se voir résilier son contrat. Mais elle n'aurait pas voulu en arriver là, ayant toujours donné de son mieux. Ainsi, elle aurait anticipé la résiliation du contrat. Nous trouvons cela déplorable. Nous sommes d'avis que

les clients se seraient également plaints s'ils n'avaient pas pu commander de plats à une table située à côté du comptoir.

Comment le collège des bourgmestre et échevins envisage-t-il de procéder pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?

Bourgmestre Michel Wolter : Vous étiez présente en tant qu'échevine lorsque nous avons décidé de faire de ce local une brasserie avec une petite cuisine plutôt qu'un restaurant. Vous avez également pu constater à plusieurs reprises que l'exploitante actuelle n'avait pas toujours respecté cette décision. Et c'est ainsi qu'au fil du temps, qu'un bistrot avec une petite cuisine s'est transformé en restaurant. De nombreux citoyens de Clemency se sont donc plaints, notamment parce qu'après la fermeture du « Café Sioux », il n'y aurait plus aucun bistrot à Clemency. Vous étiez donc vous-même encore membre du collège des bourgmestre et échevins lorsque nous avons rappelé à la société Munhowen que nous souhaitons y voir un bistrot et non un restaurant.

Je n'ai pas connaissance d'une menace de licenciement et cela n'a jamais été abordé de cette manière au collège des bourgmestre et échevins. Il a simplement été précisé que nous demanderions à l'exploitant de respecter l'accord. Nous avons maintenant expliqué une nouvelle fois notre idée à la société Munhowen. Le prochain locataire doit exploiter un bistrot avec une petite cuisine. Nous avons deux candidatures, dont l'une voulait uniquement exploiter un restaurant, ce qui nous a contraints à refuser cette candidature.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : À ce que je sache, il était toujours possible de prendre un verre au comptoir.

Bourgmestre Michel Wolter : Les opinions à ce sujet sont très partagées, car il m'a souvent été rapporté qu'à l'époque où la brasserie était ouverte, que les clients du bistrot se sentaient mal à l'aise se trouvant juste à côté des tables des clients qui mangeaient.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je dois donner raison à Madame Siebenaler dans la mesure où je ne peux également faire état que de clients satisfaits et où il a toujours été possible, par exemple, de visiter l'aire de jeux avec les enfants et de manger une glace sur la terrasse. Je regrette que nous en soyons arrivés à ce conflit et je partage les préoccupations de Madame Siebenaler.

Bourgmestre Michel Wolter : Tout d'abord, je constate que vos déclarations sont différentes. Nous avons parlé du service au comptoir et non de la possibilité pour les enfants de manger une glace sur la terrasse. Et il n'y a pas eu de conflit avec la gérante. Le collège des bourgmestre et échevins lui a simplement rappelé qu'elle devait s'en tenir à ce que le conseil communal a répété à maintes reprises, à savoir le souhait d'une gérance d'un bistrot. Au moins 50 citoyens de Clemency m'ont dit qu'ils ne fréquenteraient plus la brasserie, car dans ces conditions, il n'est pas possible d'y prendre simplement un verre. Le nouveau locataire a maintenant absolument les mêmes contraintes. La Commune est propriétaire de l'établissement et nous souhaitons un bistrot et non pas exclusivement un restaurant.

Conseiller Arsène Ruckert : Je connais ce problème depuis un certain temps déjà. Au début, c'était un bistrot et on pouvait y boire un verre à tout moment. Nous avons toujours été d'accord au conseil communal, pour que cela reste un bistrot et non un restaurant. C'est pourquoi le montant du loyer était un peu moins élevé. Je dois admettre que l'établissement a eu du succès, mais qu'il ne remplissait plus le but recherché. À la fin, ce n'était plus qu'un restaurant.

Bourgmestre Michel Wolter : Je ne peux qu'acquiescer avec les affirmations de Monsieur Ruckert. Je suis surpris par la prise de position de Madame Siebenaler, qui a défendu notre position pendant douze ans en tant qu'échevine et qui semble maintenant avoir changé de position.

Le fait est que l'exploitante a démissionné. Il y a lieu de croire qu'ici il est fait allusion à un conflit qui n'existe pas. Je répète encore une fois que le nouveau locataire a également l'obligation d'exploiter un bistrot avec une petite cuisine et que nous continuerons à nous en tenir à cette obligation.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Je voudrais juste préciser que je suis le même principe et que l'exploitant devrait gérer un bistrot avec une petite cuisine. C'est toujours ce point de vue que je partage aujourd'hui. Je suis d'avis que jusqu'à la fin, ceci était toujours respecté. Vous pouvez toujours simplement prendre un verre, sans y manger, ce qui n'est pas possible dans un restaurant.

Bourgmestre Michel Wolter : Maintenant que tout le monde a donné son avis sur l'orientation du bistrot, nous passons au vote sur le contrat de location.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 163/886 et 260/1012 – Approbation de la parcelle sise à Bascharage, 6, rue du Stade (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 999/4428 – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Je voudrais prier notre architecte communale, Madame Juttel, de nous présenter les détails concernant les demandes de lotissement.

Carole Juttel, architecte : Les parcelles reprises aux points 4.1 et 4.2 ont déjà été traitées au conseil communal lors la séance de mai 2023. Elles sont situées dans notre zone industrielle. L'État demande maintenant le remembrement des parcelles 163/886 et 260/1012. Il est probable qu'un nouveau bâtiment avec parking pour l'entreprise BorgWarner y sera construit.

Approbation unanime.

4.2) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage au lieu-dit Alwiss (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 274/932 et 312/1007 – Approbation

Carole Juttel, architecte : Il s'agit également de parcelles situées dans la zone industrielle nationale, en bordure de notre territoire communal. La parcellisation se fait d'une part à cause du tracé du contournement et d'autre part pour permettre l'extension de l'entreprise LuxPET.

Conseiller Louis Philippe : Un poste CREOS doit également y être étendu à 220 kV.

Bourgmestre Michel Wolter : Je suppose qu'il en a déjà été tenu compte dans la demande.

Approbation unanime.

4.3) Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « an der Uecht / rue de la Libération » en « an der Uecht » à Linger

Carole Juttel, architecte : Maintenant que l'infrastructure routière et le lotissement pour le projet de construction du "Fonds du Logement" ont été finalisés, nous devons donner un nom à la rue. Nous proposons le nom du lieu-dit, qui est « An der Uecht ».

Bourgmestre Michel Wolter : Après douze ans, ce dossier est enfin prêt pour sa délivrance des autorisations de construire. Cela montre à quel point l'État avance actuellement à un rythme époustouflant dans le secteur de la construction.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Il faut que je revienne un peu en arrière. Dans le cadre de l'action "Affichons l'égalité", trente rues portant le nom d'hommes ont été doublées pendant le mois de mai 2021. Elles ont donc également porté le nom de femmes pendant cette période. Une brochure a été éditée en mémoire des hommes et des femmes dont les rues portaient le nom. A cette occasion, il a été retenu que lors de la prochaine dénomination d'une rue, nous lutterions contre cette inégalité (30 rues portant le nom d'un

homme, pas une seule portant le nom d'une femme). L'occasion se présente aujourd'hui, et il n'est pas possible que ces paroles restent lettre morte.

Lorsque j'étais encore échevine, j'avais demandé que cette rue porte le nom de Madame Antoinette Beck, qui avait habité à proximité immédiate. Madame Beck était entrée en fonction en tant que conseillère au conseil communal le 27 novembre 2019, suite à la démission de Monsieur Marc Hansen. Malheureusement, elle est décédée quelques jours seulement après avoir prêté serment. Lors de la réunion du conseil communal du 9 décembre 2019, le maire avait déclaré dans un discours la grande perte que représenterait le décès de Madame Beck pour notre Commune. Pendant plus de deux décennies, Madame Beck a été active politiquement à différents niveaux dans notre Commune, elle était toujours présente lors des événements sociaux et culturels. Elle avait organisé et coordonné beaucoup d'événements pour notre Commune, avait des idées innovantes dans les domaines de la culture, de la famille, de l'égalité des chances, de la jeunesse et du troisième âge, où elle avait de nombreux mérites en tant que présidente des commissions respectives. Elle a été l'initiatrice de la semaine culturelle des enfants et du marché de l'art. Madame Beck a porté les cours du soir à un niveau élevé dans notre Commune et y a toujours apporté de nouvelles idées, à une époque où nous ne disposions pas encore d'une équipe en charge de l'événementielle. Elle a cherché des animateurs pour les cours, s'est occupée de la publication de la brochure et des inscriptions et a veillé à ce que tout se passe bien. Elle a investi d'innombrables heures gratuitement, par conviction et pour la cause.

Nous devons également à Madame Beck la nouvelle forme de la « Rentnerfeier » avec déjeuner. Je pourrais continuer à énumérer encore d'autres mérites, mais je pense que chacun devrait maintenant avoir une petite idée de l'engagement de Madame Antoinette Beck.

En reconnaissance de tous ces services, je demande que nous donnions à cette rue de Linger le nom de Madame Antoinette Beck.

Bourgmestre Michel Wolter : Deux propositions de dénomination de la rue ont été présentées. Le collège des bourgmestre et échevins propose « An der Uecht », tandis que le parti « déi gréng » propose « Rue Antoinette Beck ». La proposition du collège des bourgmestre et échevins est mise au vote.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : La rue pourrait également porter le nom d'une autre femme, si vous ne voulez pas honorer une femme politique du parti « déi gréng ».

Échevin Yves Cruchten : Madame Beck a sans aucun doute de très nombreux mérites pour notre Commune. Nous trouverons certainement le moyen de lui rendre hommage comme il se doit. Je suis toutefois d'avis que nous devrions adopter un concept pour la dénomination des rues en l'honneur de femmes, comme c'est le cas dans d'autres communes. Je suis tout à fait d'accord pour que nous nous engagions dans cette voie, mais il faudrait alors que ce soit quelque chose de réfléchi. Si nous dédions une rue à chaque homme politique local, nous serons rapidement à court de rues.

Approbaton par 14 (CSV, LSAP, DP, ADR, PIRATEN) voix contre 1 (déi gréng).

5. Finances communales

5.1) Budget extraordinaire 2023 – Crédit spécial de 230.000 € sous 4/242/223800/23006 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Op Acker à Bascharage

Bourgmestre Michel Wolter : Les points 5.1 et 6.1 doivent être considérés ensemble. Au point 5.1, nous votons un crédit spécial nécessaire à la mise en œuvre d'un projet qui sera présenté au point 6.1.

Approbaton unanime.

6. Projets et devis

6.1) Budget extraordinaire 4/242/223800/23006 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Op Acker à Bascharage – Approbation du projet et devis

Bourgmestre Michel Wolter : Il s'agit d'un projet d'extension de la cuisine de notre Maison Relais. Comme vous le savez, la nouvelle Maison Relais à Bascharage ouvrira au courant de l'année prochaine, avec une capacité totale d'environ 220 enfants. Afin de pouvoir fournir les repas nécessaires aux enfants accueillis, nous devons augmenter la capacité de la cuisine. Cela peut se faire de différentes manières. Le technicien du Service bâtiments Miguel Alvares nous présente maintenant en détail le projet retenu, dont le devis s'élève à 230.000 €.

Miguel Alvares, technicien : La variante retenue prévoit le remplacement de différents appareils dans la cuisine existante de la Maison Relais du campus « Op Acker » par des modèles à plus grande capacité. Cela concerne aussi bien les fours que les chambres froides. Des appareils plus performants nécessitent également une plus grande performance électrique. C'est pourquoi il y a lieu de prévoir également certains travaux au niveau de l'alimentation électrique.

Nous estimons l'acquisition des appareils à 115.000 €, l'extension du stock de couverts et de matériel de cuisine à 60.000 € et les travaux d'électricité à 55.000 €. Le devis pour l'ensemble du projet s'élève donc à 230.000 €.

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Je me permets de poser la question suivante : l'agrandissement de la cuisine est prévu pour que nous puissions préparer des repas à davantage d'enfants. Aurons-nous suffisamment de place pour accueillir ces enfants ?

Miguel Alvares, technicien : L'extension est nécessaire compte tenu des 220 enfants qui peuvent être accueillis dans la nouvelle Maison Relais.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Dans nos Maisons Relais, il n'y a pas de cantine à part, mais les enfants prennent leur repas dans des salles qu'ils fréquentent également pour d'autres activités.

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Actuellement, des demandes d'inscription à la Maison Relais sont toujours refusées par manque de place. Je me demande donc pourquoi nous devrions préparer plus de repas si nous ne pouvons pas accueillir plus d'enfants.

Bourgmestre Michel Wolter : Nous sommes actuellement en train de construire une nouvelle école préscolaire avec Maison Relais, qui ouvrira ses portes au troisième trimestre. Cela nous permettra d'accueillir jusqu'à 220 enfants supplémentaires. Dans un premier temps, il y en aura environ 120, car nous n'en avons actuellement pas plus sur la liste d'attente. La capacité maximale est toutefois de 220 enfants. Mais pour pouvoir préparer suffisamment de repas et les maintenir à température, nous avons besoin d'une extension de la cuisine. Il y aurait bien sûr eu d'autres possibilités. Nous aurions pu faire préparer et livrer les repas par un tiers. Nous aurions également pu construire une toute nouvelle cuisine, ce que nous n'avons pas jugé nécessaire à ce stade. Nous n'excluons toutefois pas de suivre cette voie une fois que nous aurons élargi l'offre pour l'éducation précoce. Pour l'instant, nous avons décidé d'accepter la proposition de notre équipe technique et d'agrandir la cuisine existante de manière à répondre aux besoins. Une nouvelle cuisine dans un nouveau bâtiment nous aurait probablement coûté entre 5 et 6 millions d'euros.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Le parti « déi gréng » s'exprime expressément en faveur de cette solution d'extension. Les repas fraîchement préparés sont de meilleure qualité que les repas livrés. Depuis des années, nous participons au projet "Mir iesse bio, regional a fair", élaboré par le syndicat SICONA. Le SICONA sert d'intermédiaire entre les agriculteurs de la région et les Maisons Relais. Cette extension nous permet de poursuivre ce concept.

Conseillère Danielle Schmit : Qu'est-ce que la Commune fera du matériel remplacé ? Celui-ci doit être encore fonctionnel.

Miguel Alvares, technicien : Je ne peux pas encore le dire exactement. Il est possible que l'une ou l'autre pièce puisse être utilisée dans notre cuisine à la Maison Relais de Clemency. Nous ne nous en débarrassons certainement pas.

Approbation unanime.

7. Patrimoine communal

7.1) Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Fingig – Approbation Bourgmestre Michel Wolter : Dans la rue de Fingig à Clemency, Madame Désirée Koner cède 0,11 ares à la Commune, qui seront intégrés dans l'espace public.

Approbation unanime.

7.2) Contrat de bail – Location d'un terrain à Bascharage au lieu-dit « Dreckwies » – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Monsieur Günther Sallermann loue un terrain d'une superficie totale de 118 ares pour un loyer annuel de 177 €. Monsieur Sallermann exploite ce terrain depuis un certain temps déjà, mais personne ne l'a remarqué, car il ne dispose pas d'un numéro de parcelle. Le locataire a maintenant contacté la Commune afin de régulariser la situation et qu'un contrat de location puisse être établi selon les règles habituelles.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières – Fonction de l'artisan

Bourgmestre Michel Wolter : Ce poste supplémentaire concerne le Service bâtiment. Monsieur Alvares a été engagé pour succéder au technicien de l'époque, Monsieur Raymond Betz. Depuis lors, les tâches du service technique se sont diversifiées et sont devenues plus complexes. Au début, Monsieur Alvares voulait s'occuper seul de ces tâches, mais nous étions conscients que cette solution ne serait pas viable à long terme. En outre, nous avons également besoin d'une personne qui puisse prendre le relais en cas d'absence de Monsieur Alvares.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je suis tout à fait d'accord avec ce poste. Je m'inquiète toutefois de la situation financière de la Commune, qui sera certainement encore plus compliquée dans les années à venir. C'est pourquoi je voudrais demander que nous recevions, en particulier les nouveaux membres autour de la table, une liste du personnel, ainsi qu'une hypothèse de ce qui sera encore nécessaire en termes de personnel dans les années à venir, compte tenu des nouvelles infrastructures et de l'évolution de la population. Nous savons que l'évolution des effectifs a une influence non négligeable sur les finances communales et nous devrions pouvoir en discuter.

Bourgmestre Michel Wolter : Je suis d'accord avec cela. Nous analyserons plus en détail les effectifs lors de la présentation du projet de budget 2024. La problématique provient toutefois du domaine d'activité toujours plus vaste et plus coûteux qui nous est imposé par l'État.

Il s'agit toutefois ici d'un besoin en personnel qui présente une qualification dans le domaine de la technique des bâtiments. Actuellement, nous sommes par exemple en train d'élaborer un nouveau concept concernant le chauffage des infrastructures « Op Acker » et « Um Dribbel ».

J'ai pris l'habitude d'examiner à intervalles réguliers la situation du personnel lors de la présentation du budget. Par le passé, nous avons réalisé un audit au Service technique. Récemment, nous nous sommes penchés plus attentivement sur nos services administratifs, nous avons réorganisé le secrétariat et le Service financier. Hormis dans les domaines où

nous sommes contraints d'embaucher du personnel supplémentaire, nous ne sommes pas dans une situation où nous aurions encore besoin de beaucoup de personnel. En ce qui concerne le Service bâtiment, nous aurions pu embaucher une personne supplémentaire il y a trois ans déjà, mais Monsieur Alvares a préféré s'initier aux tâches pour en avoir le contrôle.

Approbaton unanime.

9. Protection sociale

9.1) Aides aux nécessiteux – Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2023

Bourgmestre Michel Wolter : L'allocation de compensation que nous accordons aux ménages nécessiteux représente un montant annuel d'environ 450.000 €, ce qui n'est pas négligeable pour notre budget ordinaire. Il y a quelques années, nous avons décidé de verser aux ménages 65% de l'allocation de vie chère accordée par l'État ainsi que des subventions énergétiques accordées. Nous avons toutefois décidé de fixer ce pourcentage d'année en année, au risque sinon de déséquilibrer notre budget si l'État avait procédé à une augmentation significative des allocations. Nous proposons donc aujourd'hui de maintenir ce pourcentage à 65% pour l'année en cours.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Le parti « déi gréng » salue expressément le fait que le collège échevinal reste fidèle au principe retenu.

Approbaton unanime.

10. Règlementation communale

10.1) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 – Adaptation du prix du repas sur roues

Bourgmestre Michel Wolter : Suite à l'adaptation de l'indice par Servior, la Commune procède à l'adaptation du tarif à 12,94 € par repas, et ceci à partir du 1^{er} octobre 2023. Les frais de transport restent à la charge de la Commune.

Approbaton unanime.

11. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

11.1) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 24, rue Jules Hemmer à Bascharage

Approbaton unanime.

12. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

12.1) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 70, rue Nicolas Margue à Fingig, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 11 septembre 2023, délibération n°3

Approbaton unanime.

12.2) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 7, rue de la Résistance à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 31 août 2023, délibération n°2

Approbation unanime.

- 12.3) Règlement temporaire de la circulation à l'adresse 16, rue Héierchen à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 25 août 2023, délibération n°6

Approbation unanime.

- 12.4) Règlement temporaire de la circulation prolongé dans la rue de Grass et la rue de Sélange à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 14 septembre 2023 délibération n°7

Approbation unanime.

13. Question et réponses

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Je voulais encore une fois demander si le collège des bourgmestre et échevins avait entre-temps désigné un « Kilmaschäffen » et un « Naturpaktschäffen » ainsi qu'un représentant pour le « Club Senior Pränzebiërg ». La responsable administrative du « Club Senior Pränzebiërg » était également membre de la commission communale de la jeunesse, du troisième âge et des loisirs en tant qu'experte. De même, je voulais savoir si le « Klimateam » pourrait continuer à accueillir des membres du conseil communal et qui serait le nouveau délégué à l'égalité des chances de la Commune.

Bourgmestre Michel Wolter : Nous avons nommé l'échevine Mireille Duprel comme « Kilmaschäffen » et « Naturpaktschäffen », elle représente la Commune au sein du « Club Senior Pränzebiërg » et est également déléguée à l'égalité des chances du collège des bourgmestre et échevins. La responsable administrative du « Club Senior Pränzebiërg » reste membre de la commission communale de la jeunesse, du troisième âge et des loisirs en tant qu'experte. En ce qui concerne le « Klimateam », vous recevrez une réponse après vendredi prochain, car nous avons porté ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du collège des bourgmestre et échevins.

Séance à huis clos

14. Politique

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point a été traité à huis clos.

15. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point a été traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h40